



La hausse du nombre de seniors dépendants accélérerait à partir de 2023

Avec le vieillissement des générations nombreuses du baby-boom, 30 % des habitants des Pays de la Loire auraient 60 ans ou plus d'ici 2028, soit une augmentation de 20 600 personnes par an. À partir de 75 ans, trois seniors sur dix déclarent être limités par une dépendance et un sur dix par une dépendance sévère. Entre 2015 et 2028, 2 600 seniors de plus par an seraient dépendants. L'augmentation serait plus forte à partir de 2023 et serait particulièrement soutenue en Loire-Atlantique et en Vendée. Les enjeux liés au vieillissement diffèrent selon la situation des seniors sur les territoires. Ils vivent plus souvent à domicile en 2015 qu'en 1999. Les seniors de 60 à 69 ans et de 85 ans ou plus vivent aussi plus souvent seuls qu'auparavant. Par rapport aux habitants plus jeunes, les seniors bénéficient d'un niveau de vie plutôt favorable, même si celui-ci tend à diminuer avec l'âge.

Martine Barré, Hélène Chesnel, Insee

En 2015, dans les Pays de la Loire, 25 % de la population est âgée de 60 ans ou plus, soit une part similaire à celle de France métropolitaine. Dans la région, elle a augmenté de 4 points depuis 1999, ce qui représente 16 500 seniors supplémentaires par an. La prise en charge des besoins de santé inhérents au vieillissement de la population constitue un enjeu majeur pour les pouvoirs publics. Le projet régional de santé (PRS) 2018-2022 consacre notamment un volet important aux personnes âgées. Il traite de l'organisation de l'offre de soins de ville et à l'hôpital et, plus largement, de l'accompagnement médico-social. Il tend à développer des réponses de santé et d'accompagnement en soutien à la vie en milieu ordinaire. À plus long terme, le PRS est prolongé par un exercice prospectif : l'enjeu est de dessiner un fonctionnement du système de santé régional qui répond aux attentes des acteurs, des usagers et des populations, à l'horizon 2028. À cette date, d'après les projections de population, trois habitants sur dix auraient 60 ans ou plus. Selon le scénario central (*méthodologie et définitions*), le nombre de seniors augmenterait ainsi de 20 600 par an dans la région. En

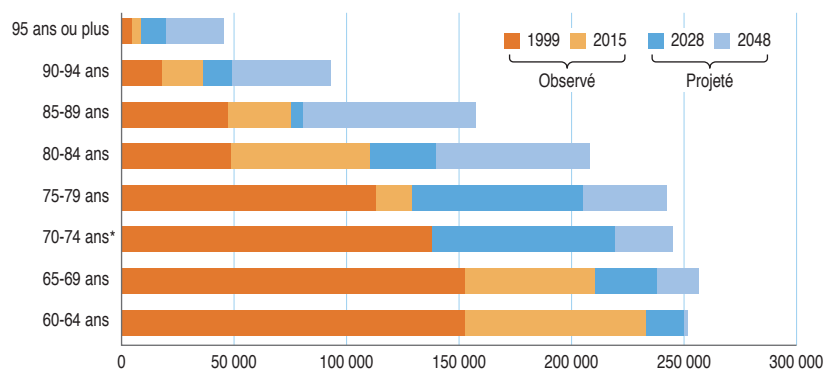
fonction des hypothèses retenues, les scénarios estiment le nombre de seniors supplémentaires entre 19 400 et 22 500 chaque année. La hausse du nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus accélérerait jusqu'en 2032 et ralentirait ensuite. Ainsi, il y aurait en moyenne 14 900 seniors de plus par an entre 2028 et 2048.

D'ici 2028, une hausse marquée du nombre de seniors âgés de 70 à 79 ans

Les premières générations nées pendant le baby-boom (1946-1973) atteignent l'âge de 60 ans entre 1999 et 2015. Sur cette période, l'augmentation du nombre de seniors est ainsi portée majoritairement

1 Un impact marqué du vieillissement des générations du baby-boom

Nombre de seniors dans les Pays de la Loire, par âge quinquennal, observé en 1999 et 2015 et projeté en 2028 et 2048



Lecture : en 1999, 152 900 seniors âgés de 60 à 64 ans vivaient dans les Pays de la Loire. Ils sont 232 900 en 2015 et seraient 250 500 en 2028 puis 251 700 en 2048.

* Avertissement : le nombre de seniors de 70 à 74 ans a légèrement baissé passant de 138 400 en 1999 à 137 800 en 2015, par conséquent la couleur orange clair n'apparaît pas.

Source : Insee, Recensements de la population (RP) 1999 et 2015 et Omphale 2017.

par la hausse du nombre de personnes âgées de 60 à 69 ans (*figure 1*) : + 8 600 seniors de cette tranche d'âge en moyenne par an. Entre 2015 et 2028, avec le vieillissement de ces générations nombreuses, la croissance serait la plus marquée pour les personnes de 70 à 79 ans (+ 12 100 chaque année).

Par ailleurs, le nombre de seniors âgés de 80 à 94 ans double presque entre 1999 et 2015 (+ 6 700 en moyenne par an). Cette classe d'âge était en effet particulièrement peu nombreuse en 1999 car les naissances ont chuté de moitié entre 1915 et 1919, au moment de la première guerre mondiale. Le retour des naissances à leur niveau moyen entre les deux guerres conduit à une augmentation des effectifs de cette génération en 2015. Cette hausse se traduirait notamment par le doublement du nombre de seniors de 95 ans ou plus entre 2015 et 2028.

Trois seniors de 75 ans ou plus sur dix sont dépendants

Les risques de dépendance s'accroissent avec l'âge (*méthodologie et définitions*). En 2015, dans la région, la perte d'autonomie concerne 29 % des personnes âgées de 75 ans ou plus, contre 5 % des personnes âgées de 60 à 74 ans. Les seniors de 75 ans ou plus représentent 78 % des personnes âgées dépendantes.

La perte d'autonomie est engendrée par une ou plusieurs limitations d'ordre physique, sensoriel ou cognitif. Quel que soit l'âge, les limitations les plus souvent rencontrées sont d'ordre physique, par exemple pour marcher ou ramasser un objet par terre. Viennent ensuite les limitations sensorielles, auditives le plus souvent, mais également visuelles. Les troubles cognitifs, liés à des pertes de mémoire ou à des difficultés pour des actes quotidiens comme se repérer dans un itinéraire ou compter de l'argent, sont rares avant 75 ans. Les trois types de limitations deviennent plus fréquents avec l'âge, notamment à partir de 80 ans et parfois se cumulent, entraînant une plus grande perte d'autonomie. La dépendance est qualifiée de « sévère » lorsqu'une ou plusieurs limitations atteignent un degré tel que la personne est soit confinée au lit ou dans un fauteuil, soit privée de son autonomie mentale. Ainsi en 2015, 10 % des seniors de 75 ans ou plus sont concernés par une dépendance sévère contre 1 % des seniors âgés de 60 à 74 ans.

La hausse du nombre de personnes âgées dépendantes accélérerait en 2023...

Le nombre de personnes âgées dépendantes devrait augmenter nettement entre 2015 et 2028, en raison de l'augmentation du nombre de seniors. Cette hausse amplifierait les besoins d'accompagnement qu'ils soient à domicile ou en établissement. Si les tendances démographiques récentes et l'amélioration de l'état

de santé se poursuivaient, 168 600 seniors seraient dépendants en 2028 dans les Pays de la Loire, soit 2 600 personnes supplémentaires par an entre 2015 et 2028. En fonction de l'évolution des taux de dépendance, cet effectif varierait entre 146 800 et 182 800, soit entre 900 et 3 700 personnes âgées dépendantes supplémentaires par an.

Entre 2018 et 2023, la hausse serait moins soutenue, avec 2 300 seniors dépendants supplémentaires chaque année : elle serait essentiellement portée par l'arrivée des générations du baby-boom à des âges encore peu concernés par une perte d'autonomie. La croissance du nombre de seniors dépendants accélérerait ensuite, avec le vieillissement progressif des « papy-boomers » : elle atteindrait + 3 000 personnes âgées dépendantes par an entre 2023 et 2028 ; puis + 4 000 entre 2028 et 2038.

La hausse du nombre de seniors concernés par une dépendance sévère suivrait les mêmes tendances. En moyenne, entre 2015 et 2028, parmi les 2 600 seniors dépendants supplémentaires par an, 300 seraient en grande perte d'autonomie. Cette hausse varierait selon les périodes : elle serait de 200 personnes par an entre 2018 et 2023, puis doublerait entre 2023 et 2028. Elle accélérerait encore entre 2028 et 2038 pour atteindre + 800 par an.

Les enjeux d'accompagnement diffèrent selon le degré de dépendance des seniors. Des solutions d'accompagnement à domicile ou en institution peuvent être proposées aux seniors en fonction de leur situation sous réserve que le système de soins puisse anticiper les besoins.

... et serait plus marquée en Loire-Atlantique et en Vendée

Le vieillissement n'est pas uniforme sur l'ensemble des départements des Pays de la Loire. Entre 1999 et 2015, la hausse du nombre de seniors est marquée en Loire-Atlantique et en Maine-et-Loire, départements les plus peuplés de la région, et en Vendée. Dans ces

trois départements, résident respectivement 6 000, 3 600 et 4 000 seniors supplémentaires par an. La hausse est moins élevée dans les autres départements en raison d'un dynamisme démographique globalement moindre. Si les tendances démographiques récentes se poursuivaient jusqu'en 2028, l'augmentation atteindrait + 7 100 par an en Loire-Atlantique et + 5 100 par an en Vendée. À l'inverse, la hausse du nombre de seniors serait la moins élevée en Mayenne : + 1 400 par an entre 2015 et 2028, après + 1 200 par an entre 1999 et 2015.

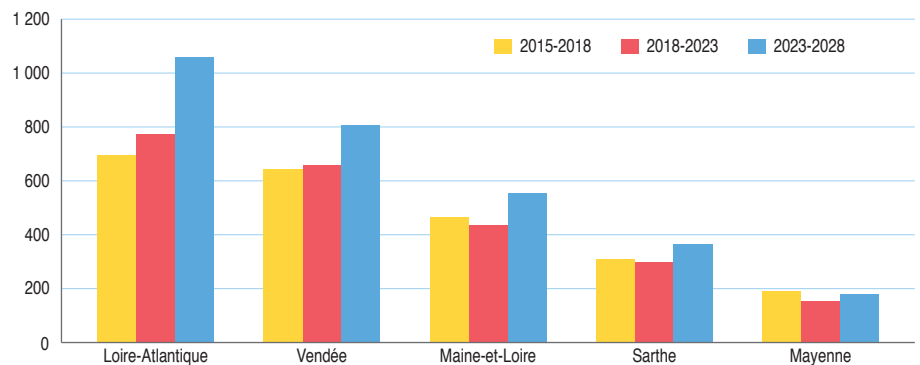
Entre 2015 et 2028, l'augmentation du nombre de personnes âgées concernées par une dépendance sévère ou modérée, irait de pair avec celle du nombre de seniors. Elle serait ainsi la plus élevée en Loire-Atlantique et en Vendée (*figure 2*). Dans tous les départements, la hausse accélérerait après 2023 par rapport aux années précédentes, sauf en Mayenne où elle resterait relativement faible sur l'ensemble de la période. D'ici 2028, la Loire-Atlantique et la Vendée devraient accueillir les deux tiers des seniors dépendants sévères supplémentaires. En Mayenne, le nombre de seniors en grande perte d'autonomie augmenterait d'une centaine en dix ans. Au sein des départements, les enjeux diffèrent d'un territoire à l'autre selon qu'il s'agisse d'une agglomération, d'une zone littorale ou d'un territoire rural, appelant à mettre en œuvre des politiques publiques adaptées (*encadré*).

Les seniors vivent plus souvent à domicile en 2015 qu'en 1999...

Les seniors les plus âgés vivent de moins en moins souvent en établissement. En 2015, 8 % des personnes âgées de 75 à 89 ans résident dans un établissement, contre 11 % en 1999. De même, pour les seniors âgés de 90 ans ou plus, cette part passe de 45 % en 1999 à 41 % en 2015 (*figure 3*). La quasi-totalité des seniors âgés de 60 à 74 ans vivent à domicile, en 1999 comme en 2015. Plusieurs raisons peuvent expliquer le moindre recours aux établissements. Les

2 Une hausse soutenue du nombre de seniors dépendants en Loire-Atlantique et en Vendée

Nombre moyen de seniors dépendants supplémentaires par an, par département

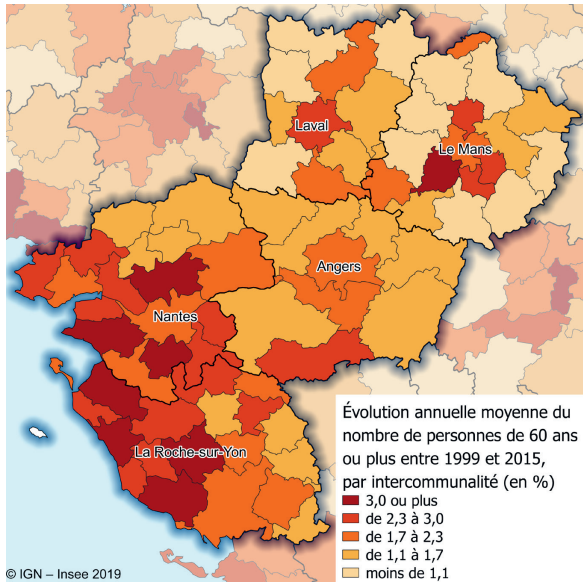


Source : Insee, Omphale 2017, enquête EHPA 2014, VQS 2015 et CARE 2015.

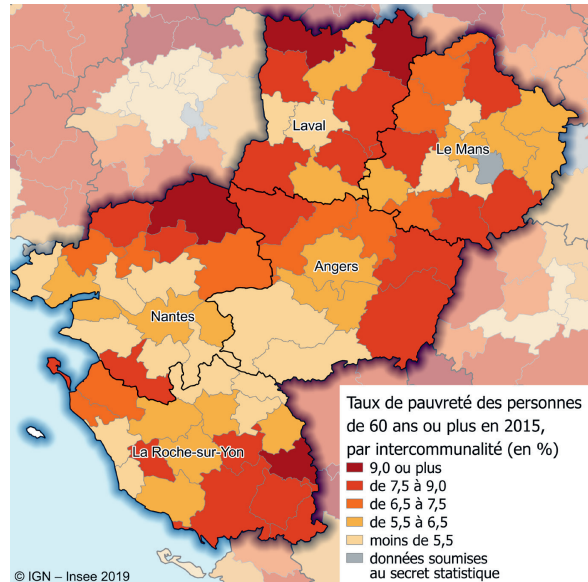
Les enjeux liés au vieillissement diffèrent selon les territoires

L'est de la région, plus précisément une grande partie de la Mayenne (excepté Laval et Mayenne), le pourtour de la Sarthe, le nord et l'est du Maine-et-Loire, le nord de la Loire-Atlantique ainsi que le sud de la Vendée sont des territoires peu peuplés où les enjeux liés au vieillissement sont marqués. Le nombre de seniors augmente relativement peu, mais ils représentent jusqu'à un tiers des habitants. Ils ont un niveau de vie médian inférieur à celui de l'ensemble des seniors de la région et vivent plus fréquemment sous le seuil de pauvreté. Dans ces territoires, les habitants âgés sont plus éloignés des professionnels et services de santé de premier recours. Les questions d'accès aux soins y sont donc particulièrement prégnantes.

Une hausse du nombre de seniors marquée à l'ouest et dans les grandes agglomérations, mais des seniors plus souvent concernés par la pauvreté sur les territoires peu denses



Source : Insee, RP 1999 et 2015.



Source : Insee, Filosofi 2015.

Sur le littoral, la population est plus âgée, en Vendée notamment : de Saint-Jean-de-Monts à Talmont-Saint-Hilaire, deux habitants sur cinq sont âgés de 60 ans ou plus. Par ailleurs, le nombre de seniors augmente rapidement sur le littoral. Ces deux facteurs conjugués vont amplifier les besoins de prise en charge liés au vieillissement. Sur ces territoires, les seniors jouissent cependant d'un niveau de vie médian plus élevé qu'en moyenne dans la région et vivent moins souvent sous le seuil de pauvreté. Ce sont des éléments favorables pour qu'ils accèdent aux soins. Par ailleurs, ils disposent généralement à proximité de professionnels et services de santé de premier recours.

Dans les grandes agglomérations (Angers, La Roche-sur-Yon, Laval, Le Mans, Nantes et Saint-Nazaire), la hausse du nombre de seniors est comparable ou supérieure à la moyenne régionale. La part des seniors y est un peu plus faible. Sur ces territoires, l'un des enjeux concerne cependant le risque d'isolement qui est un facteur de fragilité : un tiers des seniors vivent seuls à Nantes, à Angers et au Mans. À l'instar des seniors vivant sur le littoral, les seniors de ces grandes agglomérations disposent d'un niveau de vie médian supérieur à celui de la région et sont moins concernés par la pauvreté. De plus, ils bénéficient d'une proximité de professionnels et services de santé de premier recours, même si l'accès peut être parfois rendu plus difficile dans ces zones très denses (déplacements à pied ou en transports en commun).

Dans certains territoires proches des grandes agglomérations, notamment autour de Nantes et du Mans, le nombre de seniors augmente fortement, quasiment au même rythme que sur le littoral. Cependant, ils ne représentent en moyenne que 22 % de la population en 2015. Leurs caractéristiques sont proches de celles des seniors vivant dans les grandes agglomérations, à la différence qu'ils vivent moins souvent seuls et bénéficient d'un accès aux soins dans la moyenne régionale.

Enfin, certains territoires concentrent plus d'établissements d'accueil pour personnes âgées que les autres. Ainsi, les seniors résident nettement plus souvent en établissement autour de Châteaubriant et de Blain en Loire-Atlantique, autour de la Châtaigneraie en Vendée ou à la limite de ces deux départements. Dans ces territoires, la part des habitants ayant 60 ans ou plus est plus faible qu'en moyenne régionale. Cette situation peut s'expliquer par la procédure d'autorisation d'implantation qui avait lieu par le passé : les projets de création d'établissements étaient à l'initiative des promoteurs locaux, sans cibler les territoires aux besoins les plus forts.

seniors ou leur entourage peuvent vouloir jouir le plus longtemps possible de leur vie à domicile : selon le Baromètre d'opinion de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), plus de 80 % des Français souhaitent le maintien à domicile de leurs proches dépendants. Mais cette décision peut également être prise par défaut, du fait d'un manque de places disponibles dans les établissements de proximité ou de ressources financières insuffisantes par rapport au coût de prise en charge. Le développement de l'aide à domicile peut enfin permettre aux seniors dépendants de rester plus longtemps dans leur logement. Même si les seniors vivent moins souvent en établissement, le nombre total de personnes âgées prises en charge en établissement augmente : entre 1999 et 2015,

les établissements accueillent 750 seniors de plus par an. Les deux tiers d'entre eux sont âgés de 90 ans ou plus. Cette hausse s'explique par l'arrivée à des âges avancés des générations relativement nombreuses de l'entre-deux-guerres.

Entre 2015 et 2028, compte tenu de la croissance du nombre de personnes âgées dépendantes, maintenir un taux d'institutionnalisation constant nécessiterait la création de 850 places supplémentaires en établissement par an. Actuellement, le projet régional de santé poursuit une diversification de l'offre de services pour privilégier le maintien à domicile, plébiscité par les usagers, et inciter les établissements à recevoir les seniors les plus dépendants notamment pour les troubles cognitifs et comportementaux. Ainsi, une part

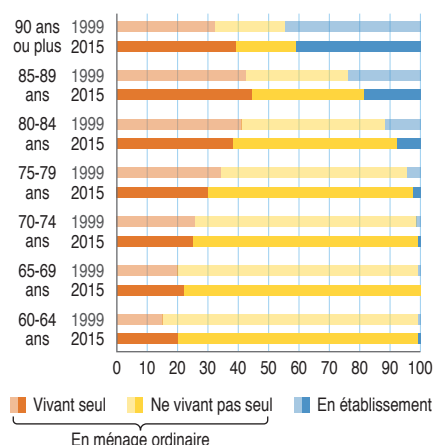
plus importante de seniors dépendants seraient pris en charge à domicile. Ce choix d'orientation implique notamment d'adapter l'offre des services d'aide à domicile ainsi que les conditions de logement des personnes âgées. Il vise également à proposer une solution intermédiaire entre établissement et domicile en développant des services innovants autour de plateformes de ressources gérontologiques.

... et plus souvent seuls

Lorsqu'ils vivent à domicile, les seniors les plus jeunes et les plus âgés vivent plus fréquemment seuls qu'auparavant. Concernant les plus jeunes, 21 % des seniors âgés de 60 à 69 ans habitent seuls en 2015, contre 17 % en 1999. Les modes de vie évoluent, notamment parce que les personnes se séparent davantage que

3 Les seniors vivent moins souvent en établissement qu'auparavant

Répartition des seniors selon leur mode de cohabitation, par âge quinquennal en 1999 et en 2015, dans les Pays de la Loire (en %)



Source : Insee, RP 1999 et RP 2015.

par le passé. Ainsi, en France, 12 % des seniors sont divorcés en 2017, soit près du double par rapport à 2006. La hausse est particulièrement marquée chez les 60-74 ans. Chez les plus âgés, vivre seul à domicile est plus fréquent qu'auparavant parce que les seniors sont moins souvent accueillis en établissement et vivent moins souvent avec d'autres membres de leur famille (hors conjoint) tels que leurs enfants. Ainsi, 42 % des seniors de 85 ans ou plus habitent seuls en 2015, contre 39 % en 1999.

Même si les femmes vivent plus fréquemment seules en raison de leur espérance de vie plus élevée, elles le sont plus rarement entre 70 et 84 ans grâce à l'allongement de la durée de vie de leur conjoint : 40 % en 2015, contre 43 % en 1999.

Au total, en 2015, 27 % des seniors de 60 ans ou plus vivent seuls dans la région, soit moins qu'en France métropolitaine (29 %). Chaque année entre 1999 et 2015, 5 100 seniors supplémentaires habitent seuls dans les Pays de la Loire. Au regard de l'augmentation du nombre de seniors vivant seuls qui se poursuivra probablement dans les années à venir, les enjeux seront de pallier le risque d'isolement, la fragilité en cas de dépendance ou encore l'amoindrissement du niveau de vie de ces personnes âgées.

Les seniors de la région bénéficient d'un niveau de vie plutôt favorable

Les seniors des Pays de la Loire vivent moins souvent sous le seuil de pauvreté qu'en France métropolitaine (6 % contre 11 %). Ils sont également moins souvent pauvres que l'ensemble de la population régionale (11 %) et leur niveau de vie médian est plus élevé (21 550 € contre 20 390 €) (*méthodologie et définitions*). Néanmoins, plus les seniors vieillissent, plus leur niveau de vie se réduit. En effet, ils vivent d'autant plus souvent seuls qu'ils sont âgés et leur niveau de vie médian est nettement plus faible lorsqu'ils vivent

seuls que lorsqu'ils sont en couple (respectivement 18 870 € contre 22 500 €). Des inégalités apparaissent selon le sexe : à partir de 70 ans, les femmes seules ont un niveau de vie médian inférieur à celui des hommes.

Par ailleurs, être propriétaire de son logement peut être un élément qui améliore le niveau de vie des ménages. Les seniors de 75 ans ou plus le sont de plus en plus souvent : en 2015, 81 % d'entre eux sont propriétaires, soit une hausse de 8 points par rapport à 1999. Ils ont notamment bénéficié de l'essor de l'accès à la propriété dans les années 1970 et 1980. En 2015, les seniors plus jeunes, entre 60 et 74 ans, sont encore plus souvent propriétaires (83 %), sans évolution depuis 1999.

Au moment de la perte d'autonomie, de nombreux enjeux reposent sur la capacité financière des seniors à bénéficier d'une prise en charge adaptée à leurs besoins. Ainsi le recours aux soins à domicile, les adaptations dans le logement, les prises en charge médicales ou encore l'entrée en établissement sont autant de réponses possibles qui nécessitent d'être anticipées et financées. ■

Cette étude a été réalisée en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (Claude Pichon, Ambre Pioger et Michel Poupon).

Méthodologie et définitions

Dans cette étude, les **seniors** sont les personnes âgées de 60 ans ou plus.

La **dépendance** est mesurée à partir de trois enquêtes : l'enquête Vie quotidienne et santé (VQS) 2014 et l'enquête Capacités, aides et ressources des seniors en ménages (CARE) 2015 auprès des ménages, l'enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) 2015 auprès des institutions. Dans les enquêtes VQS et CARE, l'évaluation de la dépendance repose sur les réponses à une série de questions. Elle est donc déclarative contrairement à la dépendance issue de l'enquête EHPA qui repose, elle, sur le groupe iso-ressources (GIR) connu des individus. Chaque GIR correspond à un niveau de perte d'autonomie.

Les niveaux de dépendance utilisés sont dits en « GIR estimés » : la dépendance « sévère » comprend les GIR estimés 1 et 2, la dépendance modérée correspond aux GIR estimés 3 et 4. Les personnes en GIR estimés 5 et 6 sont considérées comme non dépendantes.

Les **projections de personnes âgées potentiellement dépendantes** s'appuient sur les projections de population issues de l'outil méthodologique de projection d'habitants, d'actifs, de logements et d'élèves (Omphale), auxquelles sont appliqués des taux de dépendance départementaux eux-mêmes projetés, afin d'en déduire des volumes de seniors dépendants. Parmi les scénarios Omphale, le scénario central est privilégié. L'hypothèse retenue pour l'évolution des taux de dépendance

modérée est l'hypothèse intermédiaire : parmi les gains d'espérance de vie, la répartition entre années sans dépendance et années en situation de dépendance correspond au partage observé en 2015 au sein de l'espérance de vie à 60 ans. Le modèle propose également des projections avec une hypothèse optimiste et une hypothèse pessimiste.

La méthodologie utilisée pour le calcul des taux de dépendance est très différente de celle utilisée lors de la précédente étude de 2012 (*pour en savoir plus*) et rend impossible les comparaisons. Par ailleurs, la notion de dépendance utilisée dans l'étude est différente de celle utilisée pour bénéficier de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Le **niveau de vie** correspond au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Il est le même pour toutes les personnes d'un même ménage. Le **niveau de vie médian** est tel que la moitié des personnes dispose d'un niveau de vie supérieur, l'autre moitié dispose d'un niveau de vie inférieur.

L'**accès aux soins de premier recours** est estimé à partir du temps moyen nécessaire pour accéder (en voiture, aux heures creuses) aux professionnels et services suivants : médecin omnipraticien, spécialiste en cardiologie, psychiatre et psychologue, infirmier, masseur kinésithérapeute, chirurgien-dentiste, pharmacie, magasin d'optique, laboratoire d'analyses et biologie médicale.

Insee Pays de la Loire
105, rue des Français Libres
BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2

Directeur de la publication
Pascal Seguin

Rédactrice en chef
Anne-Gaëlle Mocaer

Bureau de presse
02 40 41 75 89

ISSN 2275-9689
© INSEE Pays de la Loire
Juin 2019

Pour en savoir plus

- Barré M. et Bourieau P., *Une croissance de population concentrée à l'ouest et un fort vieillissement*, Insee Analyses Pays de la Loire n° 61, juin 2018.
- Féféu L. et Midy L., *66 000 seniors ligériens vivant à domicile sont en perte d'autonomie*, Insee Flash Pays de la Loire n° 76, décembre 2017.
- Bonnefoy V., Fouchard C. et Soulas O., *Pays de la Loire : 33 000 personnes âgées dépendantes supplémentaires d'ici 2030*, Études n° 101, février 2012.
- Évaluation des Besoins Médico-Sociaux des Personnes Agées – Synthèse, Les livrets du PRS, ARS Pays de la Loire, mai 2018.

